La Lettre du Conseil Municipal de Rochechouart Octobre 2013 - N°26







EDITORIAL

Le Président de la République a fait de la jeunesse et de l'éducation une priorité de ce quinquennat. Cette volonté s'est traduite par l'adoption au Parlement d'une loi sur la refondation de l'école. Les communes y sont associées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ce qui n'est pas sans poser problème tant au niveau organisationnel qu'au niveau financier. J'ai souhaité, dès cette année, que notre commune s'engage dans cette nouvelle organisation pour la semaine à 4 jours et demi. Le dossier de ce numéro de CLES relate les premières observations sur cette rentrée 2013, certes un peu complexe, mais où tous les partenaires impliqués dans le dispositif œuvrent avec un bel enthousiasme pour sa réussite, dans l'intérêt des enfants.

Cela n'a rien à voir avec la réforme du temps scolaire, mais cela concerne encore l'école. En effet, nous préparons l'ouverture d'un important chantier de réhabilitation de l'école maternelle. Suite à une étude diagnostic sur la consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux, nous avons choisi cette école, sans doute le site le plus « énergivore ». Ce chantier présente un triple intérêt : environnemental, économique et financier. Environnemental parce

qu'il s'inscrit dans la transition énergétique et dans la lutte contre le réchauffement climatique. Economique parce qu'il va procurer des heures de travail aux entreprises du bâtiment. Financier parce que, à terme, il engendrera des économies dans les dépenses de fonctionnement de la commune.

Les travaux prévus au budget 2013 ont été réalisés dans les délais. Notre château d'eau, remis à neuf pour quelques décennies, assure notre réserve d'eau dans les meilleures conditions sanitaires. L'interconnexion d'eau potable avec Saillat est également terminée, dans l'intérêt des deux communes. Pour ce qui nous concerne, les habitants de Juillac et du Breuil de Gorre apprécieront, j'en suis sûr, de ne plus recevoir d'eau trouble au robinet, au chauffe-eau ou au lave-linge. Par contre, autre avantage pour ceux de la route et le village de Juillac, ils pourront se connecter au réseau d'assainissement collectif de la ville.

J'organise, avec le Conseil Municipal, notre traditionnelle réunion publique d'automne, le 29 Novembre au Capitole. Je vous invite à nous rencontrer afin de débattre de tous ces dossiers.

Le Maire, Jean Marie ROUGIER

Ne manquez pas...

Le vendredi 29 novembre à 20h30, réunion publique au Capitole

Cette réunion permettra de faire le point sur plusieurs sujets d'actualité :

- rénovation thermique sur les bâtiments municipaux (école maternelle) suite aux études et diagnostics énergétiques ;
- réforme des rythmes scolaires ;
- chantiers de l'année.

Gros plan:

l'école maternelle à l'heure de la transition énergétique, p.3 Retour sur un été gagnant, p.4

DOSSIER : la réforme des rythmes scolaires : p.2

Réforme du temps scolaire : c'est du concret!

Comme 77% des communes du département, Rochechouart a mis en place, dès la rentrée, la réforme du temps scolaire dans ses établissements primaires. Aujourd'hui, le dispositif fonctionne, grâce à un investissement de tous et au bénéfice des enfants. Panorama.



Premier constat : dès la rentrée, les ateliers de la période 1 (septembre à mi-octobre) étaient opérationnels, et à part quelques ajustements mineurs, le dispositif s'est mis en place assez naturellement et sans fausse note.

Cette « mise en musique » est le fruit d'une réflexion globale sur l'école, menée au niveau de la commune avec la participation de tous les acteurs potentiels, par le service animation sous la houlette de Marie-Noëlle Escola-Mourier.

« De notre point de vue, ce travail s'imposait naturellement », précise le maire Jean Marie Rougier, avant de rappeler : « la jeunesse représente un enjeu majeur pour la commune ; ce n'est pas un hasard si 25% du budget de fonctionnement municipal est consacré à l'école et à la jeunesse. »

De son côté, Marie-Noëlle Escola-Mourier salue l'implication et le dynamisme de tous les partenaires qui se sont investis dans le projet :

« des personnels communaux aux enseignants, en passant bien entendu par les associatifs, dont on peut saluer l'adhésion et l'engagement, tous ont joué le jeu et ont su se montrer impliqués et force de proposition ».

« les enfants à égalité devant les animations »

Quoi qu'il en soit, le résultat est là : tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire ont accès, gratuitement, sur ce nouveau temps périscolaire, à diverses activités sportives, culturelles, artistiques ou scientifiques et manuelles (voir encadré). Un contenu riche, mis en œuvre grâce notamment à l'adhésion des associations et à leur engagement.

La gratuité n'est pas obligatoire, mais l'équipe municipale y tenait car, comme le souligne Jean Marie Rougier, « un des enjeux était que les enfants se trouvent à égalité devant les animations ». Ainsi, grâce aux ateliers éducatifs, ils peuvent pratiquer des activités auxquelles ils n'auraient probablement pas pu accéder dans d'autres conditions.

Bien entendu, la participation à ces ateliers relève du volontariat, et il n'est pas anodin de constater que les familles ont favorablement reçu le projet. En fait, l'adhésion est quasi-unanime. Pour autant, la mairie se tient à l'écoute des parents, et les tient également informés. A cet effet, on signalera la mise en place du site-blog « ateliers éducatifs » (http://ae-rochechouart.jimdo.com/), élaboré en parallèle avec le site de la ville.

De leur côté, qu'ils soient personnels communaux, enseignants, associatifs ou même prestataires onéreux (c'est le cas de « La Roulotte », association ludothèque), les différents animateurs des ateliers manifestent tous le même enthousiasme par rapport à la nouvelle mission qu'ils ont choisi d'assumer.

« Une synergie au bénéfice des enfants »

A cet égard, Stéphane Soury, directeur de l'école élémentaire Hubert Reeves, souligne un point essentiel : « ce qui est très appréciable, c'est que personne n'essaye de tirer la couverture à soi, c'est une véritable synergie qui est développée, au bénéfice des enfants avant tout ». Une condition sine qua non, en effet, pour la réussite du dispositif.

Plus concrètement encore, nous avons rencontré certains de ces animateurs. Gérard Moreau (atelier « photogramme »), Magali Faucher, Stéphanie Vaillant-Lavoute et Marie-Christine Baudouin (employées communales, en cours de validation BAFA), Maryvone Morichon (employée communale – CAP petite enfance), Leslie Sanchez et Grégoire Béchade (enseignants), ou encore Julie et Manon, animatrices de « La Roulotte », tous font preuve d'un bel enthousiasme, même si, au début les choses pouvaient ne pas sembler évidentes.

Chacun vous racontera une histoire différente, liée à son parcours et à l'atelier qu'il anime, mais tous ont conscience, et apprécient, d'apporter un véritable enrichissement aux enfants. Gérard, l'associatif, parle de la découverte du travail en groupe avec les enfants, pendant que Magali, Stéphanie, Marie-Christine et Maryvone évoqueront le côté gratifiant que leur apporte la reconnaissance, notamment de champs de compétences jusqu'alors inexploités ou inexplorés. Leslie et Grégoire, eux, soulignent l'évolution du regard de l'enfant qui apprend à connaître « les maîtres » dans un contexte moins formel que la salle de classe.

Les activités proposées



Pour la période 1 (jusqu'aux vacances de Toussaint). Les ateliers sont programmés à jour, heure et lieux fixes. Les ateliers fonctionnent par classe et tourneront tout au long de l'année scolaire.

Maternelle : jeux de société ; land-art sur le thème de l'automne ; activités manuelles ; chorale ; danse ; conte. Primaire : atelier de construction ; atelier photo ; chorale ; oiseaux ; initiation sports-co ; jeux de pleinair ; « légendes de Rochechouart » ; atelier scientifique ; jeux de société ; culture anglaise ; langage des signes ; réalisation d'une petite montgolfière ; recyclage de

papier ; cyber-base ; médiathèque ; « les mondes perdus » ; aménagement de la BCD ; initiation pétanque ; découverte sportive.

Une rentrée digne d'intérêt

La rentrée à Rochechouart s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles, compte tenu de la mise en place des différents ateliers. On notera bien sûr avec intérêt que les effectifs sont stables, tant à l'école maternelle Jacques Prévert (102 élèves) qu'en élémentaire (215 élèves). Par ailleurs, on soulignera également la visite, le 5 septembre dernier, des établissements de la commune par M. Luc Johann, recteur de l'académie de Limoges en personne, accompagné d'un aréopage d'observateurs. Une visite très officielle qui apportait une forme de reconnaissance à l'important travail d'organisation et de mise en place effectué pour cette rentrée quelque peu particulière.

Tous disent que la mise en place de ces ateliers ne représente pas seulement une opportunité pour les enfants, mais aussi un potentiel d'enrichissement pour eux. Une belle unanimité qui valide leur volonté, et se traduit par leur envie de poursuivre leur engagement dans le cadre de ces ateliers.

Premiers retours d'expérience

Reste que, si tout s'est bien passé lors de cette première période, certains points sont, forcément, optimisables. La réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenue mi-octobre a permis d'assurer un suivi de la mise en place de la réforme à Rochechouart, mais aussi de recueillir les premiers retours d'expérience. Elle a permis aussi de dresser le planning des activités pour la période 2 (novembre-décembre).

Rappelons que le comité de pilotage est composé d'élus, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves, des DDEN, des partenaires associatifs et institutionnels, et des différents intervenants dans les ateliers. Bref, tout un ensemble de partenaires concernés, au service d'une dynamique à renforcer.

Bien entendu, à l'heure où ce dossier est rédigé, les contenus de la période 2 ne sont pas encore fixés. Pour autant, on sait que, d'ores et déjà, de nouvelles bonnes volontés se sont manifestées : par exemple, les pompiers du Centre de Secours se sont proposés, pour animer un atelier de sensibilisation à la sécurité (routière et domestique), et d'initiation aux gestes de premiers secours.

A propos des impôts locaux...



« Monsieur le Maire, ne pensez-vous pas que les impôts locaux participent au climat de « Ras-le-bol » fiscal qui touche la population ? »

Après les impôts sur le revenu, les impôts locaux, sans oublier toutes les facturations diverses (eau, ordures ménagères, gaz, électricité, etc...), les citoyens ont ce sentiment chaque année à l'automne. Le sujet, particulièrement médiatisé, est devenu un leitmotiv de cette rentrée politique. Evidemment, la hausse des impôts est une réalité, assumée par le Gouvernement Ayrault, mais aussi découlant de mesures prises par les gouvernements précédents.

Remarquons d'ailleurs que dès son retour au pouvoir, la Gauche est systématiquement accusée de matraquage fiscal par ceux, il faut oser, qui pendant plus de 10 ans ont accumulé les déficits, aggravé l'endettement, mis en quasi-faillite les finances publiques. Cette situation oblige le gouvernement actuel à prendre des mesures (économies dans les dépenses de fonctionnement, nouvelles recettes fiscales...), afin d'éviter l'enlisement et d'amorcer le redressement budgétaire du pays. La démarche est impopulaire, parfois elle manque de lisibilité par manque d'explication. Cependant, c'est un enjeu de taille si nous voulons maintenir notre système de protection sociale, pérenniser les services publics et investir dans des projets d'avenir.

A l'échelon local, nous souffrons de ce contexte général défavorable. Pour ma part j'essaie, dans la presse municipale et dans les réunions publiques, d'aborder ces questions d'imposition, sachant que leur technicité embrouille très vite cet effort de pédagogie. Je peux assez facilement démontrer notre volonté de ne pas trop « charger la barque », que ce soit pour les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières...) ou pour les tarifs communaux (eau, cantine, etc...). Le calcul de ces impôts est établi selon deux critères : les bases fiscales et les taux d'imposition. Les bases dépendent de la valeur locative des biens en fonction du marché, et sont fixées chaque année dans la Loi de Finances votée au Parlement. La Commune, comme les autres collectivités, a le pouvoir de fixer les taux d'imposition. Depuis 2002, à Rochechouart, nous avons adopté une attitude raisonnable dans ce domaine. Globalement les taux sont restés stables, alors que l'inflation a progressé d'environ 20% durant la même période. La hausse apparue entre 2010 et 2011 sur les feuilles d'impôts, pour la T.H. correspondait à une nouvelle répartition de la fiscalité locale (réforme fiscale de la taxe professionnelle). En fait, nous avons augmenté les taux de 2% en 2005, de 3% en 2009, de 1,2% en 2010 afin de financer de lourds investissements (voirie, assainissement, Pôle de la Gare, Plan d'eau...). Je précise qu'en 2004 nous les avions baissé de 10%, en raison des transferts de compétences à la Communauté de Communes. La hausse des impôts locaux est davantage due à l'évolution des bases fiscales d'environ 10% depuis 2001, qu'à celle des taux d'imposition.

Réhabilitation de l'école maternelle : bien plus qu'une rénovation

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21, dans le cadre d'un programme régional de valorisation des économies d'énergies, et afin d'amplifier sa politique d'optimisation énergétique (voir p.4), la commune avait lancé un audit énergétique de ses bâtiments les plus énergivores.

Suite à cet audit, la rénovation de l'école maternelle sera engagée dès le début 2014. Le chantier ira bien au-delà de la seule réhabilitation énergétique : il intégrera la réfection de 2 toitures, le rafraichissement des sols et murs, mais aussi la finalisation de la mise aux normes d'accessibilité de l'établissement.

Pour ce qui concerne la seule réhabilitation énergétique, le chantier visera l'optimisation de l'isolation des bâtiments (murs, plafonds, sols, menuiseries, intérieur et extérieur); le chauffage, avec l'installation d'une chaudière économique; la création d'une ventilation à double flux; enfin, l'installation d'éclairages économiques.

Un chantier sur site occupé

L'enjeu est simple : ramener la consommation de ces locaux au niveau

de celle d'un bâtiment « BBC » (inférieure à 50kw/h par m² et par an).. Soit 1/3 de la consommation actuelle !

devrait débuter au tout début de l'année 2014, l'idée étant qu'il soit terminé à l'horizon de la rentrée scolaire de septembre.

Le chantier se déroulera donc en site occupé, l'école maternelle poursuivant ses activités pendant les travaux. Le fonctionnement de l'école en supportera les effets, mais l'idée-force est de générer le moins possible de gêne pour les enfants et les personnels enseignants, pour retrouver, dès le mois de septembre, des locaux adaptés, confortables... et économiques.



Plan Local d'Urbanisme

Suite à la publication d'un nouveau décret pendant la procédure de révision, un complément a dû être apporté au dossier, ce qui a repoussé l'enquête publique et la fin de la procédure. Plus de précisions dans le prochain numéro de « Cité », courant décembre.

Agenda 21

Zéro pesticide : l'affaire de tous !

Depuis la signature, au printemps dernier, de la charte « objectif 0 pesticide », la commune a mis en œuvre des moyens alternatifs de désherbement : « rotofil », désherbement manuel, brûlage, etc... Parallèlement, une réflexion est menée pour renforcer cette démarche.

La réduction progressive de l'emploi des produits phytosanitaires est également liée à la réglementation. A cet égard, l'effort ne concerne pas que la collectivité : l'ensemble de la population est concerné. Il appartient donc aussi aux citoyens de raisonner leur usage de ces produits.

Un éclairage public plus économe

Suite à une étude sur les économies d'énergies réalisables sur l'éclairage public, en 2010, la commune a entrepris la rénovation de la partie la plus vétuste de son parc actuel. Ainsi, d'ici 2016, les 2/3 des points lumineux de la commune seront changés, avec l'objectif de réaliser 25% d'économie sur les consommations.

De même, sur de petites extensions de réseau, des éclairages LED, réputés fiables et économes, sont à l'essai.

Parallèlement, l'installation d'abaisseurs de tension là où c'est possible permet d'abaisser la consommation de 30%.

Les travaux dans la commune

- Château d'eau : le chantier (remise aux normes et rénovation des cuves, tuyauteries, toitures, station de rechloration) est terminé, et l'ouvrage a été remis en service de façon définitive en juin. Coût des travaux : 220 000 €.
- Assainissement du secteur de Juillac et interconnexion de l'Adduction d'Eau Potable entre Rochechouart et Saillat : le chantier vient de se terminer. Coût de l'ensemble des travaux : 1 million d'€, partiellement pris en charge par la ville de Saillat-sur-Vienne.
- Impasse des Perrières: en 2012, un mur qui soutenait la route s'est effondré. Les travaux de reconstruction sont engagés, en partenariat avec le propriétaire du mur. Pour les riverains, l'accès se fera par le chemin communal de Saurette (qui ressort face aux anciens abattoirs).

Retour sur un été réellement gagnant

Les différentes manifestations estivales organisées par les associations ont remporté un vif succès : vide-greniers et marché de nuit de l'ARCCA, concours de pétanque du 15 août, journée des collectionneurs...

De même, les nombreuses expositions variées

et de qualité, on satisfait les visiteurs.

Autre temps fort, le Labyrinthe de la Voix a connu un nouveau record de fréquentation ! L'enjeu est maintenant de tenir le cap l'été prochain. L'équipe travaille déjà à une édition 2014 encore plus riche en innovations.

Quant aux Boutiques Artisanales, dont c'était la deuxième édition, malgré une fréquentation moyenne, la qualité des créations proposées a séduit le public. Reste que la formule n'a pas encore révélé tout son potentiel, de nouvelles pistes sont à l'étude.

Communauté de Communes « Pays de la Météorite »

Eco-points: appel au civisme

Les dépôts sauvages d'ordures se poursuivent à proximité des éco-points. Rappelons que ces incivilités, passibles de contraventions, génèrent des coûts supplémentaires pour la collectivité, et donc pour les contribuables...

Travaux de voirie

L'entretien des routes intercommunales (curage des fossés, travaux préparatoires et enduits) fait partie des missions de la Communauté de communes. Cette année, un effort particulier du Conseil Général (environ 75 000 €), permet à la collectivité d'engager un volume de travaux sensiblement plus important que d'habitude, à hauteur de 193 000 €.

Saison touristique

Avec une fréquentation en hausse sensible sur les gîtes de la Chassagne, et un nombre de visiteurs stable pour l'Office de Tourisme et son antenne du château, la saison estivale 2013 s'est avérée un bon cru.

Lancement de Kaolin FM - Rochechouart (88.9)

Kaolin FM — Rochechouart (88.9) commencera à émettre début novembre. Les responsables d'associations sont invités à prendre contact dès maintenant, à l'adresse mail suivante : kaolin.redacvgm@gmail.com. Plus d'infos dans le prochain « Cité ».

Brèves

Bienvenue aux nouvelles têtes

Vie économique :

- « **L'instant Fromage** », 14 rue B. Bourdeau. Tél : 05 55 03 04 36 ;
- « **Ruby's** », 14 rue J. Parvy Facebook : Ruby's. Prêt à porter et accessoires ;
- « **Point S** », 12 pl. M. Thorez, tél : 05 55 03 70 17. Changement de propriétaire ;
- « **Eurotyre** », 19 pl. Pontville, tél : 05 55 79 12 85. Changement de propriétaire ;
- « Flash Mode », pl. du Dr O. Marquet, tél: 09 67 31 44 86. Prêt-à-porter;
- **« Brun Rénovation »**, 24 allée Brousse, Les Plats, tél : 06 61 36 44 26.

Vie publique:

De nouvelles prises de fonction :

Nathalie Valeix, Sous-Préfet de Bellac-Rochechouart.

Adjudant Xavier Péchalat, chef de corps du Centre de Secours de Rochechouart.



The Channel

Dear european friends and fellow citizens... Here is a summary in english of the municipal information letter. Are you facing any questions or problems? please do not hesitate in contacting us or visiting us at townhall.

- Friday. November 29th, 8,30 PM at the Capitole: public meeting with the municipal team. On this occasion, the mayor and his council will inform citizens, and answer their questions about items such as:
- thermal renovation on nursery school, following energetic studies
- reform of the school timetables
- works (realized and planned).

Reform of school timetables

According to the government's will, the city enforces, since this september, the reform of school timetables in nursery and elementary schools. The most remarkable point of this reform is that children will now attend school during 4 ½ days a week, and have the opportunity of participating to extra-school workshops.

Those workshops deal with many different activities related to culture, science, sport, nature, etc. They are led by professionals of hildhood, teachers on extra-time, and volunteers from various associations, such as « Learning Together » for example.

The city's animation and youth teams have worked hard since the beginning of the year to set up the whole organization.

The beginning of the schoolyear went right, however things may still be improved. A to do list will be studied by a steering comitee including representatives, teachers, parents, association members, in order to optimize the whole functioning.

Thermal renovation at nursery school

After a complete study about energetic waste in the city's buildings, important works will take place, from january 2014, in the nursery school. The purpose of this work is to drastically optimize energy consumption of this building. The aim is to equal « BBC », which means reducing consumption by 2/3!

The work are scheduled to end before september, which means that they will take place during school time. City services are organizing things so that disturbance for children and their teachers be minimal.

CLÉS

Lettre municipale semestrielle éditée par la Mairie de Rochechouart. Directeur de publication : Jean Marie Rougier. Rédaction - Conception : L'Emoi Des Mots. Création - Conception - Photos : LMID édition. Impression : RPE - BV-CdC-1864681



